

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 12 juillet 2022

CP2022_07_44
id. 6510

Le 12 juillet 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à M. BERTELLI), M. GONZALEZ (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. ALBUGUES), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme BOURDONCLE), Mme NEGRE (pouvoir à M. BELLOC)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**CONTRAT DÉPARTEMENTAL LECTURE-ITINÉRANCE -
TROISIÈME ANNÉE**

Par délibération du 7 juillet 2020, l'Assemblée départementale a approuvé la signature d'un contrat départemental lecture-itinérance avec la direction régionale des affaires culturelles Occitanie. Ce dernier repose, d'une part, sur la volonté de lutter contre la fracture sociale par des services de proximité et une culture de qualité pour tous et d'autre part, sur la volonté de démocratiser l'accès aux savoirs.

Il a été décidé que le contrat départemental lecture-itinérance porterait sur deux manifestations culturelles organisées et/ou coordonnées par la médiathèque départementale :

- le « média'tour », manifestation consistant à faire circuler des groupes musicaux de la scène locale dans les médiathèques du département ;
- le « mois du film documentaire », manifestation nationale destinée à promouvoir le film documentaire de création.

L'objectif est double :

- accompagner les bibliothèques dans la mise en œuvre d'actions culturelles variées et accessibles à tous ;
- mettre en œuvre des actions envers les publics spécifiques qui relèvent notamment des compétences des Départements (les collégiens).

Dans le cadre du « média'tour 2021 », la médiathèque départementale a reprogrammé le trio Tsatsali, dont les concerts avaient dû être annulés en 2020 pour cause de confinement, lors de l'épidémie du covid 19.

La manifestation, qui s'est tenue entre juin et juillet, a rassemblé quelques 350 spectateurs dans les bibliothèques de Lafrançaise, Castelsarrasin, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Labastide-Saint-Pierre, Montech, Montbeton et Saint-Étienne-de-Tulmont.

Concernant le « mois du film documentaire » 4 séances tout public (dont la soirée inaugurale à l'espace des Augustins) ont rassemblé 80 personnes et 240 élèves ont assisté aux projections-débats dans les collèges de Montauban (collège Manuel Azaña), Nègrepelisse et Lauzerte (dont la séance a dû être reportée au mois de février 2022, la classe concernée ayant été fermée pour cause de covid en novembre).

Il est proposé de reconduire ces deux manifestations culturelles en 2022 :

- le « média'tour » entre le 21 juin et le 1^{er} juillet,

- le « mois du film documentaire » qui se déroulera au second semestre 2022, avec un point d'orgue en novembre.

Il est à noter que la participation de l'État couvre la totalité du budget prévisionnel alloué à ces deux manifestations.

Il convient par conséquent, au titre de l'année 2022, troisième et dernière année d'application, de délibérer afin de solliciter la participation financière de l'État, soit 9 100 €.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu le contrat départemental de lecture-itinérance 2020-2022 conclu avec l'État - direction régionale des affaires culturelles Occitanie en date du 2 novembre 2021,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'action 2022 de la médiathèque départementale pour la mise en œuvre du contrat départemental lecture-itinérance (au titre de la troisième année) ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter dans ce cadre, la participation annuelle 2022 de l'État d'un montant de 9 100 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL